

**COMPTE RENDU du
CONSEIL MUNICIPAL du
MERCREDI 29 JUIN 2022 à 20 h 30**

Date convocation : 20/06/2022

PRÉSENTS : Mmes ABOUT BERLIOZ, BOUBALS, GAYRAUD, SOULA,
MM. BEZERRA, BLAQUIERES, CYPRIEN, RAGOT, THIBAUD, VIAL.

REPRÉSENTÉS : Mme WECKL a donné procuration à M BLAQUIERE
M. MICHEL a donné procuration à Mme BOUBALS

Secrétaire de séance : Mme GAYRAUD

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'achat de matériel sportif extérieur,
- Demande de subvention pour l'achat de tapis de gym,
- Subvention exceptionnelle « Les Lutins du Pin »,
- Décision Modificative Budgétaire N°1,
- Convention avec la commune de Montrabé pour la compensation de la tarification des prestations périscolaires année scolaire 2022 /2023

- Questions diverses.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL SPORTIF EXTERIEUR

Monsieur le Maire expose, la volonté de la Commune de proposer des équipements sportifs pour le plus grand nombre, et de s'équiper en appareils de fitness extérieurs au terrain de sports.

Après consultation, il propose de retenir le devis de « Loisirs-extérieurs.fr » pour un montant de :
13 834.38 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dépense et de demander une subvention, au meilleur taux, au Département.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL SPORTIF : TAPIS DE SOLS

Monsieur le Maire expose, la volonté de la Commune de proposer une activité de baby gym, via l'association « Les Lutins du Pin ».

Afin de débiter cette activité l'achat de tapis de gym est nécessaire. (15 tapis)

Après consultation, il propose de retenir le devis de « CASAL SPORT » pour un montant de :
1 347.00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dépense et de demander une subvention, au meilleur taux, au Département.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Compte tenu de ces nouvelles dépenses, il convient d'ajuster le budget en conséquence par des virements de section à section.

Opération terrain de sports :	+ 8 527 €
Virement de la section de fonctionnement	+ 8 527 €
Virement vers la section d'investissement	+ 8 527 €
Divers (article 6228)	- 8 527 €

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTRABE POUR LA COMPENSATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES (ANNEE SCOLAIRE 2022 /2023)

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 28 novembre 2013, la commune de PIN-BALMA participe, par convention avec la Commune de Montrabé, à la prise en charge de la compensation des prestations périscolaires et extrascolaires.

En effet depuis le 1^{er} septembre 2013 la commune de Montrabé applique aux résidents de la Commune de PIN-BALMA, la tarification applicable par la Commune de Montrabé à ses résidents (prise en charge d'une partie du coût réel du service et application du quotient familial).

Ces dispositions s'appliquent aux services suivants : restaurant scolaire / CLAE / Centre de Loisirs / service Jeunes.

En contrepartie la Commune de PIN-BALMA assure à la Commune de Montrabé la compensation entre le tarif appliqué aux familles et le tarif « non résident ».

Les tarifs ayant évalué pour la rentrée scolaire 2022/2023, il est nécessaire d'actualiser la convention avec les nouveaux tarifs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (rentrée 2020/2021) avec la commune de Montrabé pour la compensation de la tarification des prestations périscolaires.

	Quotient Familial								
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	Extérieur
ALAE									
ALAE Matin (1h05)	0,16 €	0,30 €	0,52 €	0,60 €	0,76 €	0,82 €	0,90 €	1,06 €	1,66 €
ALAE Midi (1h20)	0,22 €	0,46 €	0,60 €	0,68 €	0,90 €	0,98 €	1,12 €	1,28 €	2,10 €
ALAE Soir (2h30)	0,46 €	0,82 €	0,98 €	1,28 €	1,58 €	1,80 €	2,02 €	2,32 €	3,76 €
ALAE mercredi après midi	4,23 €	5,26 €	5,83 €	7,01 €	8,15 €	9,38 €	10,47 €	11,65 €	23,25 €
RESTAURANT SCOLAIRE - REPAS									
Repas	2,08 €	2,60 €	3,18 €	3,93 €	4,46 €	4,78 €	5,10 €	5,41 €	9,55 €
ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES)									
Journée avec repas	9,85 €	10,93 €	12,17 €	13,20 €	14,85 €	16,40 €	17,99 €	20,11 €	36,09 €
PAI- Journée avec repas	6,70 €	7,63 €	8,71 €	9,69 €	11,14 €	12,68 €	14,02 €	15,88 €	28,41 €
1/2 Journée avec repas	7,79 €	8,61 €	9,49 €	10,05 €	12,17 €	13,77 €	14,80 €	16,91 €	29,44 €
PAI - 1/2 journée avec repas	4,64 €	5,31 €	6,08 €	6,60 €	8,56 €	10,11 €	10,93 €	12,79 €	22,07 €
1/2 journée sans repas	4,64 €	5,31 €	6,08 €	6,60 €	8,56 €	10,11 €	10,93 €	12,79 €	22,07 €
SERVICE JEUNES									
Adhésion annuelle	10,31 €	10,83 €	11,34 €	11,86 €	12,37 €	13,41 €	14,44 €	15,47 €	16,50 €
SERVICE JEUNES (MERCREDI APRES-MIDI ET VACANCES)									
Journée avec repas	6,81 €	7,45 €	8,14 €	8,79 €	9,75 €	10,61 €	11,57 €	12,75 €	23,15 €
PAI- Journée avec repas	3,48 €	3,97 €	4,55 €	5,04 €	5,79 €	6,59 €	7,29 €	8,25 €	14,79 €
1/2 Journée avec repas	5,73 €	6,22 €	6,70 €	7,18 €	8,36 €	9,27 €	9,91 €	11,09 €	19,72 €
PAI - 1/2 journée avec repas	2,41 €	2,73 €	3,16 €	3,43 €	4,45 €	5,25 €	5,68 €	6,64 €	11,47 €
1/2 journée sans repas	2,41 €	2,73 €	3,16 €	3,43 €	4,45 €	5,25 €	5,68 €	6,64 €	11,47 €
supplément sortie	1,07 €	1,61 €	2,14 €	2,68 €	3,75 €	4,82 €	5,89 €	6,97 €	8,57 €
PENALITES (retard et défauts de paiements) POUR TOUS LES SERVICES									
Pénalités	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe la fermeture de l'application « My city Pocket » fin septembre 2022.

Monsieur le Maire informe de sa volonté de réglementer à 30 Kms / heure la route de l'église.